

ZAÏRE.

Amnesty International demande que des mesures efficaces soient prises pour mettre fin à l'approvisionnement en armes de la région des Grands Lacs

Index AI : AFR 62/24/96

Johannesbourg. Compte tenu de l'usage qui a été fait des armes dans la région des Grands Lacs, Amnesty International demande à la communauté internationale de faire cesser les transferts d'armes et de munitions destinées aux forces armées, milices et groupes armés du Burundi, du Rwanda et du Zaïre.

« De très nombreux réfugiés et civils subissent les conséquences de la situation explosive et catastrophique qui règne dans ces pays. Alors que la communauté internationale s'était engagée à plusieurs reprises à restreindre les transferts vers ces pays, il est communément admis que la région continue à être largement approvisionnée en armes légères, a déclaré le secrétaire général de l'Organisation, Pierre Sané, lors d'une visite qu'il a effectuée en Afrique du Sud. Étant donné les représailles systématiquement exercées par toutes les parties au conflit, de nouvelles livraisons d'armes ne pourront qu'aggraver le conflit et donner lieu à de nouvelles atrocités. »

On trouverait dans la région des armes en provenance de divers pays, parmi lesquels l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, le Chili, la Chine, l'Égypte, les États-Unis, la France, Israël, la Roumanie, la Russie et la Yougoslavie.

Des livraisons d'armes ont été effectuées au Burundi, au Rwanda et au Zaïre en dépit des graves atteintes aux droits fondamentaux commises, en particulier dans les régions frontalières, par les forces armées et les milices qui leur sont associées. Au Rwanda, des membres de l'Armée patriotique rwandaise (APR) ont exécuté de manière extrajudiciaire plusieurs centaines de civils sans défense, lors d'opérations militaires menées en 1996 contre des rebelles armés. Au Burundi, les forces de sécurité, composées en grande majorité de Tutsi, et les milices continuent de massacrer par centaines des civils hutu non armés, y compris des réfugiés revenant du Zaïre. En outre, les groupes armés d'opposition ont tué de manière arbitraire des civils tutsi.

Le Conseil de sécurité des Nations unies avait nommé l'année dernière une commission internationale chargée d'enquêter sur les activités des anciennes forces armées et milices rwandaises en exil. Des informations avaient en effet circulé selon lesquelles leurs membres – dont un grand nombre avaient ordonné les crimes contre l'humanité perpétrés en 1994, ou y avaient participé – recevaient des armes et continuaient à s'entraîner militairement à proximité des camps de réfugiés, en dépit de l'embargo sur les armes décrété par les Nations unies. La commission dispose de ressources limitées et a dû faire face au manque de collaboration de plusieurs gouvernements : le gouvernement du Zaïre, en particulier, n'a pas autorisé les enquêteurs à pénétrer sur son territoire. Néanmoins, elle a pu établir que ces livraisons d'armes et cet entraînement militaire se poursuivaient. Pierre Sané a souligné : « Les récents homicides arbitraires et délibérés ainsi que les autres graves atteintes aux droits de l'homme qui auraient été perpétrés dans l'est du Zaïre par des soldats zaïrois et par le groupe d'opposition armé des Banyamulenge ne représentent qu'une part des atrocités commises à plus ou moins grande échelle par l'ensemble des parties au conflit, le long de la frontière séparant le Zaïre du Rwanda et du Burundi. »

Amnesty International demande aux autorités zaïroises et aux autres gouvernements de la région des Grands Lacs de collaborer pleinement avec les Nations unies. Ils devraient notamment permettre que toutes les livraisons parvenant au Burundi, au Rwanda et au Zaïre par transport routier, aérien ou maritime fassent l'objet d'un contrôle international indépendant, afin de vérifier qu'elles ne

contiennent ni armes ni munitions.

« Si ces gouvernements veulent que la communauté internationale soit convaincue que leurs forces armées ne cautionnent ni n'assistent les milices qui se rendent coupables de graves exactions, ils doivent donner toute liberté aux enquêteurs internationaux pour en apporter la preuve », a conclu Pierre Sanz I